

Image not found or type unknown



Rétractation à proposition d'embauche avec clause dédit formation

Par **cracounette**, le **02/12/2008** à **14:00**

Bonjour,

j'ai signé un contrat d'embauche comportant une clause dédit formation.

Je dois commencer en janvier par une formation de 6 semaines.

J'ai eu, entre temps, une proposition qui m'intéresse davantage.

En cas de démission auprès de mon 1er employeur, est-il en mesure de me réclamer des dommages et intérêts au titre de cette clause? Ou est-ce que la formation doit avoir commencé pour que la clause soit valable?

D'avance merci de votre aide!